

## **Arrêté N°22/CAB-SIDPC/429**

### **portant approbation de la liste des terrains de campings exposés aux risques majeurs dans le département de la Vendée**

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L443-2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-2 ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code du tourisme ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), modifié par décret n°2014-1312 du 31 octobre 2014 ;

VU l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle du cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;

VU l'instruction du gouvernement du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide ;

VU la circulaire interministérielle n°95-14 du 6 février 1995 relative aux mesures préventives de sécurité destinées aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravane soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU la circulaire interministérielle n°97-106 du 25 novembre 1997 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de campings situés dans les zones à risques ;



## **PRÉFET DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

VU l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif à l'implantation des habitations légères de loisirs, à l'installation des résidences mobiles de loisirs et de caravanes et aux campings et modifiant le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19/SIDPC/581 du 25 juillet 2019 portant approbation, après mise à jour, du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) comportant la liste des communes soumises à obligation d'information préventive aux citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont exposés, dans le département de la Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n°18/CAB-SIDPC/007 du 4 janvier 2018, modifié, portant constitution et compétence de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

VU l'arrêté préfectoral n°20/SIDPC/825 du 26 octobre 2020 portant approbation de la liste des terrains de campings exposés aux risques majeurs, dans le département de la Vendée ;

VU les avis recueillis auprès des services compétents et de l'organisation professionnelle concernée ;

CONSIDÉRANT les risques pouvant affecter les terrains de camping cités en annexe ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter à la population une information préventive sur les risques majeurs auxquels elle est exposée ;

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

La liste des campings exposés à un aléa significatif au regard des risques majeurs du département de la Vendée, après révision complète, est arrêtée dans l'annexe 1 au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Les gestionnaires des terrains de camping figurant sur cette liste devront réaliser ou mettre à jour un dispositif d'information préventive, d'alerte et d'évacuation des usagers conforme à un cahier de prescriptions de consignes de sécurité (CPS) :

- reprenant les informations figurant dans le dossier départemental des risques majeurs de la Vendée (DDRM) et le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de leur commune ;
- et tenant compte des particularités du site et des caractéristiques du risque (intensité et cinétique).

#### **Article 3 :**

Les maires des communes concernées sont chargés, en application de la réglementation en vigueur et notamment de l'article R125-15 du code de l'environnement, d'examiner la situation de chaque établissement en cause et de faire procéder à la mise en place par l'exploitant de mesures d'information, d'alerte et d'évacuation des usagers, sous forme de cahiers de prescriptions des consignes de sécurité (CPS).



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Article 4 :

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées.  
Les maires notifieront le présent arrêté aux exploitants des terrains de camping concernés.

### Article 5 :

L'arrêté n°20/SIDPC/825 du 26 octobre 2020 portant approbation de la liste des terrains de campings exposés aux risques majeurs dans le département de la Vendée est abrogé.

### Article 6 :

Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif, dans les deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture
  - soit un recours gracieux adressé à M. le préfet de la Vendée - 29 rue Delille - 85922 La Roche - sur-Yon Cedex 9
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris
- d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, auprès du tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile-Gloriette – 44000 Nantes.
- le tribunal administratif peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le directeur de cabinet du préfet, les sous-préfets des Sables-d'Olonne et de Fontenay-le-Comte, le chef du service interministériel de défense et de protection civile, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **15 JUIN 2022**

Le préfet,

Gérard Gavory

CAMPINGS A RISQUES - ANNEXE A L'ARRETE N°22/CAB-SIDPC/429

COMMUNE	NOM	Adresse	SUBMERSION MARINE	INONDATION TERRESTRE	RUPTURE DE BARRAGE	FEU DE FORET	ÉROSION
AIGUILLON LA PRESQU'ILE (L)	CAMPING DE LA BAIE	Boulevard du Communal					
	LE FAUTAIS	18 route de La Tranche					
	LA PINEDE	100 route de la Pointe d'Arczy					
	LES TULIPES	173 route de La Tranche					
	LA SIESTA	route de La Tranche					
	LE GRAND R	route de La Tranche					
	LES VIOLETTES	route de La Tranche					
	LES FLOTS BLEUS	avenue des Chardons					
	LE PAVILLON BLEU	Chemin des Ormeaux					
	LAIR MARIN - VILLAGE VACANCES	route de La Tranche, rue des Palisseaux					
AIZENAY	LA FORET	1 Rue de la Clairière					
ANGLES	L ATLANTIQUE	5 Bis Rue du Chemin de Fer					
	LE CLOS COTTET	Route de La Tranche-sur-Mer					
	LE PORT DE MORICQ	19 Route du Port de Moricq					
BARBATRE	LES ONCHERES	Chemin de La Martinière					
	DOMAINE LE MIDI	Rue du Camping					
	CHEZ CHRISTIAN	126 rue du Frau					
	LA FRANDIERE	9 rue de l'Angie					
	LA CORSIVE	47 Route de la Corsive - Fromentine					
BARRE DE MONTS (LA)	LE GRAND CORSEAU	Route de la Grande Côte - Fromentine					
	CAMPEOLE LA GRANDE COTE	Route de la Grande Côte					
	LE MARAIS	55 Route du Marais - Fromentine					
	LA DAROTTE	19 Chemin de la Darotte					
	AIRE NATURELLE LES GATS	Route de Beauvoil-sur-Mer - Chemin des Gâts					
BENET	L'ECURIE DU MARAIS	Sainte-Christine					
BOUIN	YOURTE A LA FERME	Leider, La Grande Réjouie					
BREM-SUR-MER	L'OCEAN	17 Rue du Brandais					
BRETIIGNOLLES SUR MER	LES CYPRES	Rue du Pont Jaunay					
CHAILLE LES MARAIS	L ILE CARIOT	Rue du 8 Mai					
DAMVIX	LES CONCHES	Route du Grand Port					
EPINE (L)	LA BOSSE	rue du port					
FENOULLER (LE)	LE PAS OPTON	1935 route du pas Opton					
GIVRAND	LE JAUNAY	Les Rives, 102 Route des Sables					
GRUES	LE BEL AIR	2 Route de Bel Air					
	LA CLEROCA	La Cléroca					
	LE PRE DES SABLES	Rue Jean Racine					

CAMPINGS A RISQUES - ANNEXE A L'ARRETE N°22/CAB-SIDPC/429

COMMUNE	NOM	SUBMERSION MARINE	INONDATION TERRESTRE	RUPTURE DE BARRAGE	FEU DE FORET	ÉROSION
ILE D'ELLE (L)	LE PETIT BOOTH	79 bis Rue Nationale				
	LA VENTOUSE CAMPING GCU	18 bis Rue Pierre Curie Route du Payré				
LANGON (LE)	L ILOT DES MARAIS	S Route de Chaillé-Les-Marais				
	LE CLOS DES PINS ODALYS LES DUNES	1336 Av. du Dr Joussemet Av. du Dr Joussemet				
LONGEVILLE SUR MER	LA MICHENOTIERE	Route d'Angles La Michenotière				
	LE CAP VENDEEN	Route d'Angles Le Poiré				
	LE SOUS BOIS	La Haute Salignottière				
	LA FORESTIERE	860 Rue de l'Océan				
LUCON	LE PETIT ROCHER	1250 Av. du Dr Mathavet				
	LES GUIFETTES	Route de la Clairaye				
MAILLE	LA PETITE CABANE	Rue de La Petite Cabane				
	LA PREE	Rue de La Pree				
MAREUIL SUR LAY DISSAIS	LE RELAIS DU PECHEUR	Communal d'Entra les Deux				
MAZEAU (LE)	LE HAMEAU DU PETIT LAY	Lieu-dit Chauvin D113				
MOUCHAMPS	L'AMBOIS	L'Ambois				
MOULLERON LE CAPTIF	LE VIEUX CHIENE	rue du port				
	LA POINTE	rue de la Pointe à l'Herbaudière				
NOIRMOUTIER EN L'ILE	LE CLAIR MATIN	121 Rue des Sableaux				
	LES ROUSSIERES	15 rue des Grandes Roussières				
	RATP LES SABLEAUX	route des sableaux				
	HUTTOPIA (ex INDIGO LA VENDETTE)	23 allée des Sableaux				
NOTRE DAME DE MONTS	L'ORGATTE	Avenue Abbé Thibaud				
	LA PAREE CHALONS	74 rue de la Braie				
SABLES D'OLONNE (LES)	LE BOIS SOLEIL	94 chemin des barres				
	LES PIRONS	Rue des Marchais				
	LA LOUBINE (Capfun)	1 route de la mer				
	LE NID D'ETE	2 rue de la vigne verte				
LE PERRIER	LA GACHERE	Lieu dit Les Granges				
	USJA CARQUEFOU	27 Rue des Granges				
PUYRAVAULT	LA LOIRE FLEURIE	Route de la Jalonnière				
	LE MERVAL	Lieu dit Le Merval				
SAINT BENOIST SUR MER	LE MARAIS	rue de l'église				

**CAMPINGS A RISQUES - ANNEXE A L'ARRETE N°22/CAB-SIDPC/429**

COMMUNE	NOM	SUBMERSION MARINE	INONDATION TERRESTRE	RUPTURE DE BARRAGE	FEU DE FORET	ÉROSION
SAINT ETIENNE DU BOIS	LA PETITE BOULOGNE	Chemin du petit pont				
	LE PETIT PAVILLON	181 route des Sables				
	LE BAHAMAS BEACH	168 route des Sables				
	LES MARINES DE SAINT GILLES	2 rue du pont Jaunay				
SAINT HILAIRE DE RIEZ	LA PLAGE DE SION (MUNICIPAL)	Avenue de la Forêt				
	LES DEMOISELLES	100 Avenue des becs				
	LA PLAGE DE RIEZ	51 Avenue des mimosas				
	LE BOSQUET	62 Avenue de la Pège				
	LA PÈGE - MAHANA	67 Avenue de la Pège				
	LA PUERTA DEL SOL	Chemin des hommesaux				
	SOL A GOGO	61 Avenue de la Pège				
	LA NINGLE	66 Chemin des Roselières				
	LA PLAGE	106 Avenue de la Pège				
	LA PRAIRIE	Chemin des Roselières				
SAINT JEAN DE MONTS	LE CLOS DES PINS	Chemin des Roselières				
	LES ECREUILS	100 Avenue de la Pège				
	LE BOIS TORDU	84 Avenue de la Pège				
	LES BICHES	Chemin de la petite Baisse				
	LES MOUETTES	130 avenue de la pège				
	DOMAINE DES PINS	151 Avenue de la Faye				
	LES PINEDES DE LA CAILLAUDERIE	111 route de la Caillauderie				
	LA PAREE DU JONC	Chemin de la parée du Jonc				
	LE CHENAL	78 avenue des épines				
	LES SIRENES	71 Avenue des demoiselles				
	L'OREE DU BOIS	Chemin de la parée du Jonc				
	LES JARDINS DE L'ATLANTIQUE	100 Route de la Caillauderie				
	DOMAINE CLARYS	77 Avenue des Epines				
SAINT MALO DU BOIS	CAMPING COTE PLAGE (EX-LE VIEUX RANCH)	Chemin de la parée du Jonc				
	VALLÉE DE POUPEL	Poupet				
SAINT MICHEL EN L'HERM	LA DIVE	12 route de la mer				
	LES MIZOTTES	41 rue des anciens quais				
	LA FERME BASSE BRENEE	Basse Brenée				
SAINT REVEREND	LE PONT ROUGE	rue Georges Clémenceau				
	LES PORTES DE SAINT GILLES	Rue Georges Clémenceau				
SAINT URBAIN	LES ROUCHES	rue des hautes rouches				



## CAMPINGS A RISQUES - ANNEXE A L'ARRETE N°22/CAB-SIDPC/429

COMMUNE	NOM	SUBMERSION MARINE	INONDATION TERRESTRE	RUPTURE DE BARBAGE	FEU DE FORET	ÉROSION
SAINT VINCENT SUR JARD	LE PIED GIRARD					
	RESIDENCE LA RIVIERE					
SAINTE GECILE	25 rue du stade					
	Rue du Pont					
SAINTE PEXINE	CAMPING MUNICIPAL LE LAY					
	BEL AIR					
SALLERTAINE	Impasse de bel Air					
	Rue du Porteau					
TALMONT SAINT HILAIRE	539 rue du Mazeau-Le Port de la Guittière					
	120 bd de Lattre de Tassigny					
LE LITTORAL	chemin de la coulée					
	145 bd du Mal de Lattre de Tassigny					
LES DUNES	1 rue Rampillon					
	10 rue du Perthuis					
LES JONQUILLES	62-64 bd du Mal de Lattre de Tassigny					
	123 bd de Lattre de Tassigny					
LA GRANDE VALLEE	16 avenue de Saint-Anne					
	138 bd de Lattre de Tassigny					
SAINTE ANNE	La Terrière					
	163 bd Mal de Lattre de Tassigny					
LA BAIE D AUNIS	161 bd du Mal de Lattre de Tassigny					
	route de la Roche sur Yon					
CAMPEOLE - LA GRIERE	142 bd du Mal de Lattre de Tassigny					
	La Charrière des Bandes					
LE JARD	4 Impasse du Cottage					
	4 rue du Bottereau					
GCU LA TRANCHE SUR MER	Boulevard de Lattre de Tassigny					
	1 chemin des Aigrettes					
LES ROUILLERES	40 Rue de Longeville					
	Rue du stade					
LE SABLE D'OR	Drapelle					
LA BELLE HENRIETTE						
LA BELLE ANSE - Campsôle						
LES BLANCS CHENES						
LES PRISES						
CAMPING AUNIS CLUB VENDEE						
LE COTTAGE FLEURI						
CAMPING BEL						
LE BELLEVUE						
LE GRAND PRE						
LA VILLA JA						
CAMPING MUNICIPAL						
VIX						